

Festiv.net

a pour vocation de fédérer les informations de programmation des manifestations festives, culturelles ou sportives.

-Il est accessible directement au grand public qui peut sélectionner les informations par département, par commune, par type de manifestation

-Il permet aux comités des fêtes, associations ou toute organisation qualifiée d'annoncer une manifestation et présente ainsi un calendrier commun.

-Il est accessible aux journalistes qui y trouvent non seulement les informations principales des manifestations prévues mais aussi les coordonnées des organisateurs.

L éditeur et l'hébergeur de festiv.net déclinent toute responsabilité quand aux informations diffusées, responsabilité qui reste entière aux auteurs de ces informations, les annonceurs.

Les grand principes :

Une manifestation a lieu dans un département, une commune, dans un lieu précis, à une date donnée.

Une manifestation est caractérisée par un type de manifestation et un sous type de manifestation.

Une manifestation est organisée par une organisation, elle est animée par un animateur.

Une manifestation est annoncée sur festiv.net par un annonceur.

Les départements et communes sont fixés par l'éditeur du site sur la base des données communiquées par l'INSEE au 01/02/2006.

Les types et sous types de manifestations sont fixés par l'éditeur, une demande de complément à cette classification peut être envoyée par mail à info@festiv.net.

Un annonceur peut créer un lieu dans une commune. Il précisera le nom du lieu, les coordonnées du responsable du lieu, prénom, nom, fonction, adresses, code postal, ville, téléphones, email et URL. L'annonceur ayant créé un lieu sera le seul à pouvoir le modifier mais les informations concernant ce lieu seront à la disposition de tous, visiteurs et annonceurs.

Un annonceur peut créer une organisation. Il précisera le nom de l'organisation, les coordonnées du responsable, prénom, nom, fonction, adresses, code postal, ville, téléphones, email et URL. L'annonceur ayant créé une organisation sera le seul à pouvoir la modifier mais les informations concernant cette organisation seront à la disposition de tous, visiteurs et annonceurs.

Un annonceur peut créer un animateur. Il précisera le nom de l'animateur, les coordonnées du responsable, prénom, nom, fonction, adresses, code postal, ville, téléphones, email et URL. L'annonceur ayant créé un animateur sera le seul à pouvoir le modifier mais les informations concernant cet animateur seront à la disposition de tous, visiteurs et annonceurs.

Un annonceur peut créer un manifestation. Il précisera le département, la commune, le lieu, le type de manifestation, le sous type de manifestation, la date, le nom de la manifestation ainsi que l'organisation, l'animateur ainsi que différentes informations complémentaires. L'annonceur ayant créé une manifestation sera le seul à pouvoir la

modifier mais les informations concernant cette manifestation seront à la disposition de tous, visiteurs et annonceurs.

Pour devenir annonceur il faut remplir un questionnaire comprenant pseudo, mot de passe, prénom, nom, fonction, adresses, code postal, ville, téléphones, email et URL ainsi qu'un texte de quelques phrases justifiant sa qualification d'annonceur. Ces informations, à part le pseudo qui sera associé à toute création, sont confidentielles et festiv.net s'engage à tout mettre en œuvre pour qu'elles ne puissent être diffusées à des tiers.

En pratique :

En arrivant sur le site, le visiteur a accès à toutes les informations triées par date pour tous les départements, toutes les communes, tous les types de manifestation, tous les sous types de manifestation et toutes les dates. Il peut affiner sa recherche en se concentrant, sur un département puis une commune puis éventuellement un type de manifestation, un sous type de manifestation ou une date particulière.

Pour affiner une sélection il a 2 moyens à sa disposition :

-Soit cliquer successivement sur les textes Dpt, Communes, Type Manifestations, Sous Type, Date et choisir parmi les listes proposées.

-Soit figer un critère de sélection en cliquant sur un des éléments caractérisant une manifestation dans la liste des manifestations.

Dans tout les cas l'ensemble des critères de sélection est affiché en première ligne.

Mieux, une fois les critères de sélection définis, il suffit d'enregistrer la page dans les favoris du navigateur. Au prochain accès par ce lien favoris la sélection précédemment définie sera aisément retrouvée.

Pour obtenir tous les détails d'une manifestation il suffit de cliquer sur le nom de cette manifestation dans la liste des manifestations.

Un annonceur ne peut annoncer une manifestation que si il est dûment identifié.